

Effectifs étudiants et part de femmes par type de programme (au 15.10.2025)

Institution	Programme	Effectifs étudiants	Part de femmes
HEP BEJUNE	secondaire I	29	52%
	secondaire II	9	33%
	combinaison sec I & II	99	47%
HEP VS ⁽¹⁾	secondaire I	47	51%
	secondaire II	44	55%
	combinaison sec I & II	54	46%
HEP VD	secondaire I	429	53%
	secondaire I ⁽²⁾	214	50%
	secondaire II	229	44%
UNIFR / CEDS CEEM ⁽³⁾	secondaire I	216	55%
	secondaire II	55	44%
Uni GE / IUFE	combinaison sec I & II	255	51%
SUPSI / DFA	secondaire I	146	54%
	secondaire I ⁽⁴⁾	17	59%
	secondaire II ⁽⁵⁾	0	0%

HEP BEJUNE – Haute École Pédagogique Berne, Jura, Neuchâtel ; **HEP VS** – Haute École Pédagogique Valais ; **HEP VD** – Haute École Pédagogique Vaud ; **UNIFR / CEDS CEEM** – Université de Fribourg / Centre de formation à l'enseignement pour le degré secondaire I (CEDS) et Centre de formation à l'enseignement pour les écoles de maturité (CEEM) ; **Uni GE / IUFE** – Université de Genève / Institut Universitaire de Formation des Enseignants ; **SUPSI / DFA** – Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana / Dipartimento formazione e apprendimento.

Notes :

- (1) **HEP VS** : Depuis 2023, possibilité de ne pas se définir comme un genre. Cela concerne 4.3% des personnes qui suivent une formation combinée sec. I & II.
- (2) **HEP VD** : Dès la rentrée 2023, il est désormais possible de suivre tout le cursus (Bachelor + Master) au sein de l'HEP VD pour enseigner 4 disciplines au degré secondaire I. Pour être admis à la formation menant au Bachelor (non habilitant à l'enseignement) puis au Master pour l'enseignement au secondaire I, il suffit d'avoir un certificat de maturité gymnasiale. Les conditions d'admission sont équivalentes à celles du Bachelor primaire.
- (3) **UNIFR / CEDS CEEM** : Avec la création, au semestre d'automne 2025, de la nouvelle Faculté des sciences de l'éducation et de la formation à l'Université de Fribourg, le CERF est devenu deux entités : le Centre de formation à l'enseignement pour le degré secondaire I (CEDS) et le Centre de formation à l'enseignement pour les écoles de maturité (CEEM).
- (4) **SUPSI / DFA** : Les enseignants et enseignantes avec un Bachelor degré primaire (3-7) ont également la possibilité de faire le master pour enseigner au degré secondaire I pour l'allemand et l'éducation physique (certification CDIP reçue en 2023).
- (5) **SUPSI / DFA** : Formation pas proposée chaque année.

Source : Institutions membres du Conseil Académique des Hautes écoles Romandes en charge de la formation des enseignants (CAHR) (novembre 2025).

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2026).